


LE TICKET "DECOUVERTE"

Le Ticket « Découverte » est un titre de participation nominatif, valable 48 h, permettant aux personnes n'ayant jamais été licenciées à la FFS, de découvrir les activités loisirs (hors compétition) d'un club de ski affilié à la Fédération.

Le titulaire d'un Ticket « Découverte » bénéficiera d'une réduction de 6€ s'il souscrit une Licence Carte Neige 2007/2008 (hors option Pratiquant Famille) à la suite du Ticket « Découverte ».

Vous trouverez ci-dessous quelques points importants :

- Ce ticket n'est pas renouvelable et aucune annulation ne sera acceptée.
- Il n'existe pas de support spécifique pour l'impression du Ticket « Découverte ». Utilisez une feuille blanche sur laquelle s'imprimeront les nom et prénom de la personne ainsi que l'étendue des garanties Assurance et Assistance (maquette existante sur l'interface club).
Vous trouverez la maquette du Ticket « Découverte » et les garanties dans l'Annexe II de cette procédure.
- Les dates de validité du Ticket « Découverte » sont à valider en fonction des dates de la « sortie ski » du club. Le Ticket « Découverte » pourra donc être délivré à une date bien antérieure à celle de la sortie.
- Vous n'avez pas la possibilité de tester la délivrance de ce nouveau titre dans le club fictif.

 **ATTENTION : LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE CARTE NEIGE CONSECUTIVE A UN TICKET « DECOUVERTE » SE FERA UNIQUEMENT PAR LA RUBRIQUE TICKET « DECOUVERTE » (DANS LE MENU PRINCIPAL)**

Vous trouverez ci-après, la procédure de délivrance du Ticket « Découverte »

PROCEDURES RELATIVES AU TICKET « DECOUVERTE » - CLUB SAISON 2007/2008

Dans le menu principal, cliquez sur la rubrique Ticket « Découverte », la page ci-dessous apparaît :

99100 - TEST TICKET DECOUVERTE MENTON

TICKET DECOUVERTE

Le Ticket Découverte est destiné aux personnes n'ayant jamais été licenciées et qui souhaitent découvrir l'activité d'un club.

[retour](#) accueil club

A - CREATION, CONSULTATION, ETATS, TELECHARGEMENTS

Création

Envoyer

Consultation

Envoyer

Etats

Du : * au : *

*(entrer les dates au format JJ/MM/AAAA)

Envoyer

Téléchargement - Fichier CSV des tickets en cours

Envoyer

MENU
PRINCIPAL

B - TRANSFORMATION D'UN TICKET DECOUVERTE EN LICENCE CARTE NEIGE

Licence Carte Neige : *

Ticket Découverte N° : *

Envoyer

A – CREATION, CONSULTATION, ETAT, TELECHARGEMENT

- Création

Pour créer un Ticket « Découverte », la page ci-dessous s'ouvre, vous devez saisir toutes les informations demandées en **MAJUSCULES**.

Les champs suivis d'une * sont des champs à remplir obligatoirement.

99200 - TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY

TICKET DECOUVERTE

[retour](#) accueil club

[retour](#)

Remplir tous les champs en MAJUSCULE

Nom : *

Prénom : *

Né(e) le : (JJ/MM/AAAA) *

Sexe : *

Date Début : Ticket Découverte (2006/2007) *

(JJ/MM/AAAA) *

Adresse1 :

Adresse2 :

Adresse3 :

Code Postal : * (obligatoire si France, sinon vide)

Ville : *

Pays : FRANCE
(LE TICKET DECOUVERTE S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX PERSONNES RESIDANT EN FRANCE)

Téléphone : (format XX.XX.XX.XX si France)

Portable : (format XX.XX.XX.XX si France)

Email :

OUI, le titulaire du Ticket Découverte accepte de recevoir des informations par voie électronique (Email) de la part de la FFS *

NON, le titulaire du Ticket Découverte refuse de recevoir des informations par voie électronique (Email) de la part de la FFS *

Champ réservé au Club :

Créer

ATTENTION :

Une fois la fiche remplie, vous cliquez sur l'onglet [Créer](#) le Ticket « Découverte » est validé, la page suivante apparaît.

99200 - TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY

TICKET DECOUVERTE

[retour](#) accueil club

[retour](#)

N° Ticket : 1000037
Nom : NOM G
Prénom : PRENOM G
Né(e) le : 18/02/1989
Sexe : Masculin

saison : 2007
début validité : 25/09/2007
fin validité : 26/09/2007

Adresse1 :
Adresse2 :
Adresse3 :
Code Postal : 74000
Ville : SPECIMEN
Pays : FRANCE
Téléphone :
Portable :
Email :

Le titulaire du Ticket Découverte refuse de recevoir des informations par voie électronique (Email) de la part de la FFS

 Informations Club :

[retour](#)

Vous pouvez alors imprimer le Ticket « Découverte » en cliquant sur « IMPRESSION » qui ne peut s'ouvrir que si vous êtes en possession du logiciel Acrobat Reader (téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.adobe.fr).

***ATTENTION : IL N'Y A PAS DE SUPPORT SPECIFIQUE,
L'IMPRESSION SE FAIT SUR UNE FEUILLE BLANCHE
(voir le modèle d'un Ticket « Découverte » en Annexe II)***

- Consultation :

Vous pouvez visualiser la liste des Tickets « Découverte » créés.
En vert, apparaissent les Tickets « Découverte » non transformés en Licence Carte Neige
En bleu, apparaissent les Tickets « Découverte » transformés en Licence Carte Neige

99200 - TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY

TICKET DECOUVERTE

[retour](#) accueil club

[Retour](#) - Page Précédente - Page Suivante

Ticket	Nom	Prénom	Valide du - au
1000003	NOM A	PRENOM A	01/08/07 - 02/08/07
1000024	NOM B	PRENOM B	10/09/07 - 11/09/07
1000027	NOM C	PRENOM C	09/09/07 - 10/09/07
1000028	NOM D	PRENOM D	07/09/07 - 08/09/07
1000032	NOM F	PRENOM F	20/09/07 - 21/09/07
1000037	NOM G	PRENOM G	25/09/07 - 26/09/07
1000038	NOM H	PRENOM H	28/09/07 - 29/09/07
1000039	NOM I	PRENOM I	25/09/07 - 26/09/07
1000042	NOM J	PRENOM J	23/09/07 - 24/09/07
1000051	NOM K	PRENOM K	26/09/07 - 27/09/07
1000053	NOM L	PRENOM L	28/09/07 - 29/09/07
1000054	NOM M	PRENOM M	28/09/07 - 29/09/07
1000055	NOM N	PRENOM N	28/09/07 - 29/09/07
1000056	NOM O	PRENOM O	28/09/07 - 29/09/07
1000057	NOM P	PRENOM P	28/09/07 - 29/09/07

[Retour](#) - Page Précédente - Page Suivante

Pour visualiser les informations relatives au bénéficiaire d'un Ticket « Découverte » ou le réimprimer, cliquez sur le numéro.

- Etat

Vous pouvez éditer la liste des Tickets « Découverte » délivrés sur une période donnée.

- Téléchargement – Fichier CSV

Vous pouvez télécharger un fichier au format « csv », comprenant les Tickets « Découverte » qui n'ont pas encore été transformés en Licence Carte Neige.

Ce fichier peut s'ouvrir avec Excel, et vous donne la possibilité d'effectuer de multiples tâches (tri, statistiques...)

B – TRANSFORMATION D'UN TICKET « DECOUVERTE » EN LICENCE CARTE NEIGE

Le titulaire d'un Ticket « Découverte » bénéficiera d'une réduction de 6€ s'il souscrit, à la suite d'un Ticket « Découverte », une Licence Carte Neige 2007/2008 (hors option Pratiquant Famille)

ATTENTION : LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE CARTE NEIGE ISSUE D'UN TICKET « DECOUVERTE » SE FERA UNIQUEMENT PAR LA RUBRIQUE TICKET « DECOUVERTE »

- Sélectionnez le type de Licence Carte Neige : Pratiquant ou Compétiteur Dirigeant.
- Saisissez le numéro de Ticket « Découverte »
- Cliquez sur la touche « envoyer ».

La page suivante apparaîtra suivant le type de Licence choisi, en reprenant les coordonnées indiquées sur le Ticket « Découverte ».

Les champs à renseigner sont les mêmes que ceux demandés lors d'un renouvellement de Licence Carte Neige.

=> Si vous choisissez la Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant

99200 - TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY

TICKET DECOUVERTE

[retour accueil club](#)

[retour](#)

Remplir tous les champs en MAJUSCULE

Ticket : 1000037

Nom : NOM G
Prénom : PRENOM G
Né(e) le : 18/02/1989
Sexe : Masculin

Type Licence : *
Licence : *

- | | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Ski Alpin | <input type="checkbox"/> Ski de Fond | <input type="checkbox"/> Biathlon | <input type="checkbox"/> Combiné Nordique | <input type="checkbox"/> Saut à Ski |
| <input type="checkbox"/> Ski Freestyle | <input type="checkbox"/> Ski de Vitesse | <input type="checkbox"/> Snowboard | <input type="checkbox"/> Telemark | <input type="checkbox"/> Rollerski |
| <input type="checkbox"/> Randonnée Alpine | <input type="checkbox"/> Randonnée Nordique | <input type="checkbox"/> Ski sur Herbe | | |

Adresse1 :

Adresse2 :

Adresse3 :

Code Postal : 74000 * (obligatoire si France, sinon vide)

Ville : SPECIMEN *

Pays : FRANCE *

Tél. Personnel : (format XX.XX.XX.XX.XX si France)

Tél. Bureau : (format XX.XX.XX.XX.XX si France)

Portable : (format XX.XX.XX.XX.XX si France)

Fax : (format XX.XX.XX.XX.XX si France)

Email :

OUI, le licencié accepte de recevoir des informations par voie électronique (Email) de la part de la FFS *

NON, le licencié refuse de recevoir des informations par voie électronique (Email) de la part de la FFS *

Champ réservé au Club :

- Sélectionnez le Type de Licence : Compétiteur ou Dirigeant
- Sélectionnez l'option d'Assurance : (voir Annexe 1)
- Cochez la ou les disciplines pratiquées (pour les statistiques)
- Vous pouvez modifier éventuellement l'adresse
- Champ réservé au Club : cette rubrique vous est réservée. Vous êtes libre de la renseigner.

Une fois la fiche remplie, vous cliquez sur l'onglet [Mettre à jour], ce message apparaît :



=> cliquez sur [ok]
La Licence est validée.

=> Vous arrivez sur la page ci-dessous :

99200 - TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY

TICKET DECOUVERTE [retour accueil club](#)

[retour](#)

ATTENTION :

VOUS VENEZ DE VALIDER UNE LICENCE A PARTIR D'UN TICKET DECOUVERTE. VOUS TROUVEREZ DESORMAIS CE LICENCIÉ DANS LA RUBRIQUE LICENCE CARTE NEIGE COMPETITEUR OU DIRIGEANT

N° Licence : 2637083
 Nom : NOM G
 Prénom : PRENOM G
 Né(e) le : 18/02/1989
 Sexe : Masculin

N° Licence FIS :
 N° Carte ESF :
 Titres Fédéraux :

Compétiteur

LICENCE CARTE NEIGE Compétiteur Adulte AVEC Assurance
 début validité : 28/09/2007 fin validité : 14/10/2007

 **IMPRESSION**

Ski Alpin	Ski de Fond	Biathlon	Combiné Nordique	Saut à Ski
Ski Freestyle	Ski de Vitesse	Snowboard	Telemark	Rollerski
Randonnée Alpine	Randonnée Nordique	Ski sur Herbe		

Adresse1 :
 Adresse2 :
 Adresse3 :
 Code Postal : 74000
 Ville : SPECIMEN
 Pays : FRANCE
 Tél. Personnel :
 Tél. Bureau :
 Portable :
 Fax :
 Email :

Informations Club : infclb_lic

[retour](#)

Vous pouvez alors l'imprimer sur **le support spécifique Licence Carte Neige**, en cliquant sur «IMPRESSION» qui ne peut s'ouvrir que si vous êtes en possession du logiciel Acrobat Reader (téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.adobe.fr).

=> Si vous choisissez la Licence Carte Neige Pratiquant

99200 - TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY

TICKET DECOUVERTE

[retour](#) accueil club

[retour](#)

Remplir tous les champs en MAJUSCULE

Ticket :	1000058
Nom :	NOM Q
Prénom :	PRENOM Q
Né(e) le :	01/01/1973
Sexe :	Masculin
Licence :	<input type="text"/> *
Adresse1 :	<input type="text"/>
Adresse2 :	<input type="text"/>
Adresse3 :	<input type="text"/>
Code Postal :	74000 * (obligatoire si France, sinon vide)
Ville :	ANNECY *
Pays :	FRANCE *
Téléphone :	<input type="text"/> (format XX.XX.XX.XX si France)
Portable :	<input type="text"/> (format XX.XX.XX.XX si France)
Email :	<input type="text"/>
	<input type="radio"/> OUI, le licencié accepte de recevoir des informations par voie électronique (Email) de la part de la FFS *
	<input checked="" type="radio"/> NON, le licencié refuse de recevoir des informations par voie électronique (Email) de la part de la FFS *
Champ réservé au Club :	<input type="text"/>
	<input type="button" value="Mettre à jour"/>

[retour](#)

- Sélectionnez l'option d'Assurance : (voir Annexe 1)
- Vous pouvez modifier éventuellement l'adresse
- Champ réservé au Club : cette rubrique vous est réservée. Vous êtes libre de la renseigner.

Une fois la fiche remplie, vous cliquez sur l'onglet [Mettre à jour], ce message apparaît :



=> cliquez sur [ok]

La Licence est validée.

Vous arrivez sur la page ci-dessous :

99200 - TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY

TICKET DECOUVERTE

[retour](#) accueil club

ATTENTION :

[retour](#)

VOUS VENEZ DE VALIDER UNE LICENCE A PARTIR D'UN TICKET DECOUVERTE. VOUS TROUVEREZ DESORMAIS CE LICENCIÉ DANS LA RUBRIQUE LICENCE CARTE NEIGE PRATIQUANT

N° Licence : PC10487446
N° Bordereau :
Nom : NOM P
Prénom : PRENOM P
Né(e) le : 09/07/1975
Sexe : Féminin

LICENCE CARTE NEIGE

 **IMPRESSION**

LA Praticant Adulte - Assurance LOISIRS (2007)
début validité : 28/09/2007
fin validité : 14/10/2007

Adresse1 :
Adresse2 :
Adresse3 :
Code Postal : 35000
Ville : BREST
Pays : FRANCE
Téléphone :
Portable :
Email :

Informations Club :

[retour](#)

Vous pouvez alors l'imprimer sur **le support spécifique Licence Carte Neige**, en cliquant sur «IMPRESSION» qui ne peut s'ouvrir que si vous êtes en possession du logiciel Acrobat Reader (téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.adobe.fr).

Licences Compétiteurs et Dirigeants

Code	Légendes Options
CA3	Compétiteur Adulte – AVEC ASSURANCE
CA2	Compétiteur Adulte - SANS ASSURANCE
E3	Moniteur ESF
CJ3	Compétiteur Jeune – AVEC ASSURANCE
CJ2	Compétiteur Jeune - SANS ASSURANCE
D3	Dirigeant - ASSURANCE PERFORMANCE
DL	Dirigeant - ASSURANCE LOISIRS
DP	Dirigeant - ASSURANCE PRIMO
D2	Dirigeant - SANS ASSURANCE

Licences Cartes-Neige Praticants

Code	Légendes Options
LA	Pratiquant Adulte - Option LOISIRS
PA	Pratiquant Adulte - Option PRIMO
FDA	Pratiquant Adulte - Option FOND LOISIRS
RCA	Pratiquant Adulte - SANS ASSURANCE
FAM	Pratiquant - FAMILLE
LJ	Pratiquant Jeune - Option LOISIRS
PJ	Pratiquant Jeune - Option PRIMO
FDJ	Pratiquant Jeune - Option FOND LOISIRS
RCJ	Pratiquant Jeune - SANS ASSURANCE



Ticket Découverte 2007 2008

N° : 100058
NOM Q PRENOM Q

Valable du : 30/09/2007 au : 01/10/2007

Vous venez d'acquérir un Ticket Découverte.

Il est valable 48 heures durant lesquelles vous pourrez découvrir les activités du club :

TEST TICKET DECOUVERTE ANNECY (99200)

Ce Ticket Découverte vous offre une réduction de 6 € pour toute souscription à une Licence Carte Neige* dans l'un des 1200 Clubs de Ski de la FFS.

(un seul Ticket Découverte par personne et par saison).

Étendue des garanties Assurance et Assistance

Ce document n'est pas contractuel et ne saurait engager AGF / LA LILLOISE, MONDIAL ASSISTANCE ou ERAS SAVOYE au-delà des limites du contrat auquel il se réfère. Les garanties sont acquises dans le cadre du contrat N° 120 032 ce assuré par MONDIAL ASSISTANCE et AGF LA LILLOISE. ERAS SAVOYE est le courtier en charge de ce contrat. Le souscripteur de ce contrat est la Fédération Française de Ski - 50 rue des Marquises - BP 2451 - 74011 ANNECY CEDEX

Les garanties du TICKET DÉCOUVERTE sont acquises en cas d'accident corporel

(soit toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'une cause (obstacle) survenant de fait de la pratique en amateur :

- du ski sous toutes ses formes,
- des sports et autres activités diverses organisés par et dans le cadre d'un club affilié à la Fédération Française de Ski et non soumis à exclusion.

En aucun cas, la participation aux compétitions officielles n'est garantie.

Les garanties du Ticket Découverte

G1. Responsabilité Civile : l'assuré prend en charge les conséquences pécuniaires de la responsabilité du titulaire du Ticket Découverte s'il s'expose aux dommages corporels, matériels et immatériels à un tiers.

GARANTIES	MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES	FRANCHISES OU SEUILS D'INTERVENTION
Tous dommages corporels et immatériels consécutifs	Dans la limite, par sinistre, de	Forfaitaire
Corps et membres consécutifs	4 012 471 €	Non ni dommages corporels
Dent		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	514 694 €	10% du montant des dommages, avec un minimum de 70 € et un maximum de 700 €
Dommages immatériels non consécutifs		
Dommages accidentels consécutifs à l'environnement	457 341 €	1 504 €

G2. Défense et Recours : Mondial Assistance confie à AGF LA LILLOISE - service DPR le recours (amiable ou judiciaire) afin d'obtenir, pour tout titulaire d'un Ticket Découverte la réparation pécuniaire des dommages qu'il subit du fait d'un tiers, lors d'un événement garanti. Mondial Assistance confie à AGF LA LILLOISE - Service DPR la défense du titulaire d'un Ticket Découverte, lorsque la responsabilité est mise en cause lors d'un événement garanti et qu'il est poursuivi devant les tribunaux. Ces garanties s'exercent dans la limite de 22 867 € à l'exclusion des amendes qui ne sont pas assurées et d'un seul d'intervention de 305 €.

G3. Frais de secours, recherche et premier transport : avec obligation de déclarer l'accident à Eras Savoye Montagne. Paiements directs au remboursement des

frais de secours et de recherche : par frais de secours et de recherche, il faut entendre les opérations effectuées par des sauveteurs ou organisme de secours se déplaçant spécialement dans le but de rechercher le titulaire d'un Ticket Découverte en un lieu dépourvu de tous moyens de secours autres que ceux pouvant être apportés par les sauveteurs, le type de transport utilisé devant être en rapport avec les blessures constatées. Ces garanties sont limitées à 10 245 € par accident hors France.

G4. Frais de transport sanitaire : l'Assureur garantit, en cas d'accident, les frais de transport sanitaire du bénéficiaire, c'est-à-dire l'acheminement du patient centre médical vers un centre hospitalier plus approprié au regard de la nature des lésions et le plus proche ; - le retour depuis le centre médical ou hospitalier jusqu'au lieu de la station ou demeure le bénéficiaire au moment de l'accident.

G5. Frais de ski : l'Assureur prend en charge, suite au bris accidentel des skis appartenant à l'assuré, les frais de location d'une paire de skis équivalents, pour une durée maximale de 2 jours après d'un bris approuvé par la Fédération Française de Ski sous les modalités SPORT 2000 de station) et sous réserve que la matérialité du sinistre soit établie par la présentation du matériel endommagé au loueur.

G6. Location de matériel de ski : pour la location du matériel sur 2 jours, l'assureur rembourse au prorata tempore les journées non utilisées à compter du lendemain de la survenance d'un accident garanti entraînant l'interdiction de pratiquer le ski pour l'assuré.

G12. Assistance Rapatriement : pour que les garanties s'appliquent, l'assuré doit obligatoirement et préalablement à toute intervention engageant les garanties prendre contact exclusivement avec MONDIAL ASSISTANCE :
- par téléphone 01 40 25 50 50 depuis l'étranger 33 1 40 25 50 50
- par télécopie 01 40 25 52 62 depuis l'étranger 33 1 40 25 52 62
Aucune des garanties d'assistance ne sera applicable si l'assuré n'a pas pris contact avec MONDIAL ASSISTANCE dans les conditions ci-dessus. Dans tous les cas, indiquer le nom de l'assuré et le numéro de téléphone ou celui-ci est joignable.

Assurance - Assistance - Appel obligatoire : Mondial Assistance France : 01.40.25.50.50 / Etranger : 33.1.40.25.50.50

*Hors option famille

Déclaration d'accident

À compléter et à retourner dans les 5 jours :

Gras Savoye Montagne - 3b rue de l'Octant - BP 279 - 38433 ECHIROLLES CEDEX - Tél. 0 810 02 09 64

Date et heure de l'accident :	Pour les réseaux, nom et adresse du responsable légal :
Nom de la station :	
N° du Ticket Découverte :	
Déclaré par le Club :	Circunstances de l'accident :
DOM / Présoin :	
Date de naissance :	
Nationalité :	Nature des blessures :
Adresse permanente :	
Code postal / Commune :	Avez-vous été secouru par le service des pistes ? Oui/Non
Pays :	Avez-vous été transporté en ambulance ? Oui/Non
Sexe :	Êtes-vous atteint moral ? Oui/Non
Si lors de l'événement dans votre accident ? Oui/Non	
Si est, ses coordonnées :	

Coupon de réduction Ticket Découverte

Saison 2007-2008

N° DU T.D. : 100058

NOM Q

PRENOM Q

TEST TD 74 (99200)

Ce coupon de réduction est à présenter dans un Club de la Fédération Française de Ski. Il vous permet de bénéficier d'une réduction de 6 € sur la Licence Carte Neige 2007-2008 de votre choix (hors option famille).

Etendue des garanties Assurance et Assistance

Ce document n'est pas contractuel et ne saurait engager AGF / LA LILLOISE, MONDIAL ASSISTANCE et GRAS SAVOYE au-delà des limites du contrat auquel il se réfère. Les garanties sont acquises dans le cadre du contrat N° 120 032 co assuré par MONDIAL ASSISTANCE et AGF LA LILLOISE. GRAS SAVOYE est le courtier en charge de ce contrat.

Le souscripteur de ce contrat est la Fédération Française de Ski - 50 rue des Marquisats - BP 2451 - 74011 ANNECY CEDEX

Les garanties du TICKET DECOUVERTE sont acquises en cas d'accident corporel

(soit toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure) survenant du fait de la pratique en amateur :

- du ski sous toutes ses formes,
- des sports et autres activités diverses organisés par et dans le cadre d'un club affilié à la Fédération Française de Ski et non soumis à exclusion.

En aucun cas, la participation aux compétitions officielles n'est garantie.

Les garanties du Ticket Découverte

G1. Responsabilité Civile : l'assureur prend en charge les conséquences pécuniaires de la responsabilité du titulaire du Ticket Découverte s'il occasionne des dommages corporels, matériels et immatériels à un tiers.

GARANTIES	MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES	FRANCHISES OU SEUILS D'INTERVENTION
Tous dommages confondus	Dans la limite, par sinistre, de	Par sinistre
Corporels, matériels et immatériels consécutifs	4 573 471 €	Néant en dommages corporels
Dont Dommages matériels et immatériels consécutifs	914 694 €	10% du montant des dommages avec un minimum de 76 € et un maximum de 762 €
Dommages immatériels non consécutifs	457 347 €	1 524 €
Dommages accidentels causés à l'environnement		

G2. Défense et Recours : Mondial Assistance confie à AGF/ La Lilloise – service DPR le recours (amiable ou judiciaire) afin d'obtenir, pour tout titulaire d'un Ticket Découverte la réparation pécuniaire des dommages qu'il subit du fait d'un tiers, lors d'un événement garanti. Mondial Assistance confie à AGF/ La Lilloise - Service DPR la défense du titulaire d'un Ticket Découverte, lorsque sa responsabilité est mise en cause lors d'un événement garanti et qu'il est poursuivi devant les tribunaux. Ces garanties s'exercent dans la limite de 22 867 € à l'exclusion des amendes qui ne sont pas assurables et d'un seuil d'intervention de 305 €.

G3. Frais de secours, recherche et premier transport (avec obligation de déclarer l'accident à Gras Savoye Montagne). Paiements directs ou remboursement des

frais de secours et de recherche : par frais de secours et de recherche, il faut entendre les opérations effectuées par des sauveteurs ou organisme de secours se déplaçant spécialement dans le but de rechercher le titulaire d'un Ticket Découverte en un lieu dépourvu de tous moyens de secours autres que ceux pouvant être apportés par des sauveteurs, le type de transport utilisé devant être en rapport avec les blessures constatées. Ces garanties sont limitées à 15 245 € par accident hors France.

G4. Frais de transport Sanitaire, l'Assureur garantit, en cas d'accident, les frais de transport sanitaire du bénéficiaire, c'est-à-dire :

- l'acheminement du premier centre médical vers un centre hospitalier plus approprié au regard de la nature des lésions et le plus proche ;
- le retour depuis le centre médical ou hospitalier jusqu'au lieu de la station où séjourne le bénéficiaire au moment de l'accident.

G7A. Bris de skis : l'Assureur prend en charge, suite au bris accidentel des skis appartenant à l'assuré, les frais de location d'une paire de skis équivalente, pour une durée maxi de 2 jours auprès d'un loueur agréé par la Fédération Française de Ski (tous les magasins SPORT 2000 de station) et sous réserve que la matérialité du sinistre soit établie par la présentation du matériel endommagé au loueur.

G7B. Location du matériel de ski : pour la location du matériel sur 2 jours, l'assureur rembourse au prorata temporis les journées non utilisées à compter du lendemain de la survenance d'un accident garanti entraînant l'interdiction de pratiquer le ski pour l'assuré.

G12. Assistance Rapatriement : pour que les garanties s'appliquent, l'assuré doit obligatoirement et préalablement à toute intervention engageant les garanties prendre contact exclusivement avec MONDIAL ASSISTANCE :

- par téléphone 01 40 25 50 93 depuis l'étranger 33 1 40 25 50 93
- par télécopie 01 40 25 52 62 depuis l'étranger 33 1 40 25 52 62

Aucune des garanties d'assistance ne sera appliquée si l'assuré n'a pas pris contact avec MONDIAL ASSISTANCE dans les conditions ci-dessus. Dans tous les cas, indiquer le nom de l'assuré et le numéro de téléphone ou celui-ci est joignable.